

MUNICIPALITÉ DE



SAINT-DONAT

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-DONAT

PROVINCE DE  
QUÉBEC

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR  
D'UN RÈGLEMENT**

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance du 1er février 2010, le Conseil municipal de St-Donat a adopté le règlement numéro 313 ayant pour titre :

**Règlement abrogeant le règlement # 237  
sur l'opération d'un centre de réponses  
des appels 9-1-1**

L'objet dudit règlement est d'abroger l'ancien règlement sur l'opération d'un centre de réponses des appels 9-1-1 adopté en 1996 devenu caduque suite à l'adoption du règlement # 310 ayant pour titre **Règlement décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.**

**Ce règlement entre en vigueur immédiatement.**

**Ce règlement est disponible pour consultation aux heures de bureau au 194, Ave Mont-Comi.**

Donné à Saint-Donat, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de février 2010.

**Gil Bérubé**  
Gil Bérubé  
Directeur général et secrétaire-trésorier